

SCISSION AU MSP

Entre conflits d'intérêt et mutation idéologique

La scission du Mouvement de la société pour la paix est à mettre sur le compte de luttes d'intérêt et d'une mutation idéologique. Le Mouvement pour la prédication et le changement peut être considéré comme une nouvelle vitrine du mouvement des Frères musulmans en Algérie.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Il serait naïf de croire que la division qui a scindé en deux le parti créé par Mahfoudh Nahnah et Mohamed Bouslimani n'est que le fruit d'un conflit entre deux personnalités, Aboudjerra Soltani et Abdelmadjid Menasra en l'occurrence. Il est vrai que la rivalité entre les deux hommes a fini, au fil des mois, par cacher un malaise beaucoup plus profond qui a eu pour résultat la création du Mouvement pour la prédication et le changement. Il est utile de rappeler que les premières dissensions sont apparues au lendemain du décès de Nahnah en 2003.

A l'époque, Aboudjerra Soltani se fait élire difficilement à la tête du Mouvement de la société pour la paix. Il réussit à éliminer son adversaire, Abderrahmane Saïdi, qui dispose pourtant d'une assise solide au sein du parti.

A l'approche de l'élection présidentielle de 2004, Soltani est tenté d'entrer dans la course avant de se raviser et d'accepter d'intégrer l'Alliance présidentielle aux côtés du RND et du FLN version mouvement du redressement.

Bouteflika élu, le MSP obtient quelques faveurs telles que la désignation de membres au sein du gouvernement.

Le président du MSP est lui-même désigné ministre d'Etat sans portefeuille. Mais les frictions se multiplient entre Soltani et certains cadres de sa formation. Ces derniers sont en fait l'ancienne «garde rapprochée» de Nahnah.

Les désaccords portent essentiellement sur des questions de «pouvoir et d'influence au sein du Mouvement» et de «rapport avec les responsables du système». On reproche justement à Soltani de

s'être accaparé tous les pouvoirs. La situation s'emballa à l'approche des élections législatives d'avril 2007. Soltani impose le principe des primaires au niveau local pour l'élaboration des listes des candidats.

Un processus qui est à la défaveur de cadres «influents» qui se voient privés de participation au scrutin. Une stratégie fortement décriée au vu des résultats obtenus par ce parti. La colère gronde. Le clivage entre Abdelmadjid Menasra et Aboudjerra Soltani s'affiche ouvertement à quelques mois de la tenue du 4^e congrès. Les militants sont tenus de choisir leur camp.

Les pro-Menasra parviennent à remporter une première bataille en décrochant la Commission de préparation du Congrès. En fait, c'est un cadeau empoisonné. Alors qu'ils s'échinent à élaborer les textes et à s'occuper de questions liées à l'organisation, les pro-Soltani en profitent pour mener un travail de fond en direction de la base. Dès l'ouverture du congrès, la confrontation entre les deux groupes provoque l'arrêt des travaux. Un blocage total qui met en péril l'avenir même de la formation islamiste.

Ce n'est qu'au terme de la prière du vendredi qu'une solution est trouvée. Soltani décroche un second mandat à la tête du MSP suite au retrait de Menasra. Mais le semblant de réconciliation entre les deux tendances ne dure qu'une journée.

Le lendemain, lors d'une conférence de presse, Soltani ouvre le feu sur Menasra qu'il qualifie de «candidat du makhzen». «Les congressistes ont mis fin à toutes les ambitions du candidat du



Aboudjerra Soltani.



Abdelmadjid Menasra.

Photos: Samir Sid

makhzen, le candidat des salons. Ils ont tenté un coup de force en utilisant la famille du cheikh Nahnah, les membres fondateurs et en s'exprimant au nom des Frères musulmans», lance-t-il. Une sortie qui est considérée comme un véritable coup de poignard dans le dos.

En fait, à travers cette déclaration, Soltani met le doigt sur l'une des principales sources du conflit au MSP: la relation avec le mouvement des Frères musulmans. Depuis quelques années, on aurait tendance à reprocher au président du MSP sa volonté de se démarquer de ce mouvement.

Selon certaines sources, ce changement de cap serait à mettre sur le compte d'un groupe de jeunes cadres qui souhaiteraient «algérianiser» le parti et se débarrasser de l'influence des «ikhoua».

Ces derniers tentent également de faire la part entre le «politique et le religieux».

Une tendance qui va à l'encontre de l'idéologie et de la philosophie originelle de cette formation islamiste. Les pro-Menasra ne tardent pas à passer à l'action. Ils

décident, dans un premier temps, de geler toute participation aux activités du majliss echoura, le conseil consultatif.

Puis 28 députés sur 51 que compte le parti, quittent le groupe parlementaire du MSP à l'Assemblée populaire nationale.

Le 15 janvier 2009, lors d'une conférence nationale qui se déroule dans une totale discrétion à Alger, 700 cadres créent le «Courant pour le changement».

Il est utile de préciser que les responsables de cette structure ne remettent pas en cause les choix

politiques du MSP en matière de soutien au pouvoir. A ce titre, Menasra et consorts ont participé activement au soutien du candidat Abdelaziz Bouteflika lors de la campagne électorale de la présidentielle.

Le Courant pour le changement a finalement mué pour devenir le Mouvement pour la prédication et le changement dont l'acte de naissance a été rendu public le 12 avril. Reste aujourd'hui à savoir si le ministre de l'Intérieur acceptera d'agréer cette nouvelle formation islamiste.

T. H.

ELLE SE DÉROULERA DEMAIN

Session extraordinaire du majliss echoura

Le majliss echoura du Mouvement de la société pour la paix se tiendra demain, nous apprend une source proche de ce parti.

Trois points principaux sont inscrits à l'ordre du jour de cette session : l'évaluation de la campagne électorale, la participation au futur gouvernement ainsi que la question de la création du

Mouvement pour la prédication et le changement par des cadres du parti. «La tenue de cette session était prévue depuis de longue date et n'a donc absolument aucun lien avec la création de ce mouvement. Son inscription à l'ordre du jour s'est toutefois imposée», a tenu à préciser notre source.

T. H.

RESTRUCTURATION DES EPLF

C'est l'expectative

Un immense patrimoine à valoriser, voire à sauvegarder. Un outil de production de logements est mis en standby. Personne ne connaît le sort réservé à ces sociétés de promotion immobilière.

Questionné lors de sa venue dans la wilaya de Boumerdès pour la campagne électorale au profit du candidat-président au sujet de la restructuration des entreprises de promotion du logement familial (EPLF), le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Noureddine Moussa, a donné une réponse laconique : «La restructuration des EPLF est en train de se faire dans le calme et la sérénité selon les lois et les règlements de la République.» Interrogé sur d'éventuelles conséquences sociales pouvant découler de cette réorganisation, le ministre n'a pas été très prolixe : «les postes de travail et les intérêts des clients seront préservés», dira-t-il. Il s'est, en outre, engagé sur la création d'autres postes de travail. Cependant, à ce jour, personne ne sait à quelles destinations est voué le capital que constituent les

diverses EPLF issues de la liquidation des entreprises publiques locales de construction. Cela est palpable à travers les inquiétudes du personnel et de l'encadrement de ces EPLF. «Pour l'heure, nous ne savons rien de cette restructuration», nous avouera un cadre supérieur du groupe EPLF de Boumerdès.

Cependant, il semblerait qu'à travers les propos que nous a tenus ce cadre, le personnel n'est pas contre une restructuration qui redonnera un nouveau souffle à leur entreprise. «Notre entreprise a une double vocation industrielle et commerciale mais l'Etat, unique détenteur des actions, exige de nous de faire du social. C'est compréhensible mais il faudrait que nous soyons armés comme les promoteurs privés.» «Nous revendiquons l'accès aux crédits bancaires et par conséquent à celui de l'acquisition des marchés», dira ce cadre.

Il est aisé de comprendre que pour notre interlocuteur, toute critique de la gestion est précédée d'une mise à disposition des moyens juridiques et financiers permettant à cette entreprise d'activer sereinement dans

ce secteur tendu et instable. Et pour cause, des considérations politiciennes s'invitent inlassablement dans le secteur de l'habitat. Cependant, on laisse entendre que l'amélioration de la gestion des EPLF, de la qualité des produits et des prestations vis-à-vis d'une clientèle composée de la classe moyenne qui aspire à améliorer son cadre de vie, est la condition à même de permettre à ces entreprises d'activer dans des créneaux bien difficiles.

Il est exigé d'elles à la fois des performances économiques et une contribution à la résorption de la crise du logement.

Avec le pouvoir d'achat qui s'érode, les managers seront particulièrement exigeants sur les conditions d'achat et la qualité des produits avant de se lancer dans l'investissement pour l'acquisition d'une propriété. Les EPLF auront-elles les capacités d'autofinancer des programmes de construction de logements avant de les mettre en vente ? Selon quelques indiscretions, l'ordre est donné pour l'heure à ces sociétés immobilières de ne pas lancer de nouveaux projets de construction. Elles se

contentent de gérer ce qu'elles ont réalisé et finalisent les projets lancés avant que cette subite décision de restructuration ne survienne. Les pouvoirs publics sont intervenus, il y a quelques mois, dans la gestion des EPLF. Deux P-dg ont fait les frais de cette intervention considérée par certains pour le moins brutale. Ils ont été accusés par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, d'avoir plus de pouvoir qu'un ministre.

N'est-ce pas une obligation pour un P-dg qui a une emprise directe sur l'entité économique qu'il dirige d'avoir le pouvoir d'impulser sa marque sur l'outil de production dont il a la charge ?

Dans un secteur concurrentiel, comme la promotion immobilière, on exige d'un dirigeant le respect des lois et une performance économique, sans plus.

Mais dans le cas des EPLF, la corrélation entre le patrimoine détenu par ces entreprises (foncier urbanisable, villas, logements collectifs,...) et la démarche subite des pouvoirs publics laisse perplexe.

Abachi L.